

**Sujet :** [INTERNET] Re: Participation à l'enquête publique Marcillac-Lanville

**De :** John Hunter <charivari16@gmail.com>

**Date :** 01/10/2023 09:02

**Pour :** pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

**Copie à :** STOP EOLIEN 16 <stopeolien16@gmail.com>

On Sun, 1 Oct 2023, 08:16

Un de nos amis d Eostress a relevé une déclaration de la préfecture que la region nord charente est mauvaise élève en rapport avec éolien.

Il fait état des projets en operation en 2023. Or il semble que les data ne sont pas mises à jour et que la prefecture reprend les data de 2020 où en effet les projets réalisés sont moins nombreux.

Cette question n a pas ete élucidée à ce jour. Il est impératif dans un souci de transparence et d équité et de respect pour la population que des data des projets soient le reflet fidèle justement de la réalité.

Il y a en effet invendabilité des maisons dans un rayon de 2 kms autour des parcs. A telle enseigne que des tribunaux font jurisprudence en le reconnaissant. Certaines personnes dans des businesses de tourisme reçoivent même compensation car leur activité est détruite ou bien le bruit est insupportable.

L observatoire du bruit ferait bien de se pencher sur ce cas et non pas sur les effets du trafic routier.

Toujours en retard d une bataille !

Le bruit eolien est une impulsion sonore toutes les 2/3 secondes avec une amplitude. C est comme un choc sonore répété à intervalle. Comme un coup de poing sur l audition non seulement mais aussi les senseurs du corps.

Il y a également vibration et sensation.

Cet électromagnétisme constant n a rien à voir avec le bruit du trafic. Des frequences sont emises qui percutent le vivant.

La bio électricité est perturbée. Le vivant est immergé dans la bio électricité et ces mecanismes industriels sont des méfaits biologiques qui ne tardent pas à declencher des pathologies cardiaques et vasculaires.

Le bruit et les frequences.

Des hertz et des pascals, des infrasons et des niveaux de pression sonore qui endommagent.

Sommes nous en fer blanc ?

La physiologie humaine et animale et vegetale est delicate et le rythme circadien est dérangé d où les troubles du sommeil.

Le pouvoir actuel contrôle l ARS. L ARS est sous leur férule. Ne subsiste à l Ars que ceux qui font

la volonté du gouvernement.

Tous nos recours sont privés de moyens dans cette loi d'exception commencée par De Rugy et l'actuel ministre des armées Lecornu il y a plusieurs années.

Au sujet du dérangement climatique comme ils disent qui pousse les Renouvelables, le Giec etc, 1600 scientifiques ont signé une déclaration aux USA disant qu'ils n'y croient pas. C'est un canular, un de plus pour faire mousser les affaires du lobby international.

Si vous avez des notions d'anglais on vous invite à aller consulter Co2 coalition où le vilain carbone s'est mué au contraire en substance utile à la vie et le net zero bousculé cul par dessus tête. Ce sont tous des ingénieurs qui le disent et pas du vulgus pecus comme nous autres les nouveaux serfs du nord charente

>> Monsieur le Commissaire enquêteur,

>>

>> Il a été fréquemment relevé que le Nord-Charente est depuis de nombreuses années la cible des promoteurs éoliens (à la différence de la Charente viticole).

>>

>> Il y a vingt ans déjà, les arguments avancés prétendaient que seul le Nord-Charente est propice à ce type d'installation, grâce à un petit miracle : ce serait un territoire particulièrement riche en épisodes venteux, cartes à l'appui. Qui a jamais remis en question une telle absurdité ? C'est pourtant là le début d'une propagande devenue incontrôlable. Le Nord-Charente est surtout une proie facile, par le vieillissement de sa population et la disparition de ses activités agricoles traditionnelles, par concentration des propriétés. Dans une commune où vivaient en 1970 vingt paysans, il reste deux ou trois agriculteurs.

>>

>> Les "arguments" des industriels, comme du gouvernement, sont construits sur des questions de politique et de profit : les éoliennes produisent peu d'électricité, mais beaucoup d'argent. On parle d'électricité "verte", en oubliant tout ce qui est nécessaire à l'installation de ces machines, à leur accès, à leur entretien et à terme à leur déconstruction : activités éminemment polluantes et perturbant gravement le milieu naturel comme le patrimoine architectural. Tout cela importe peu, semble-t-il, aux promoteurs et à leurs complices, que sont les propriétaires louant leurs terres en y voyant un effet d'aubaine. Combien d'entre eux font-ils partie, personnellement ou familialement, du conseil municipal de la commune concernée ou des communes voisines ? Question trop peu souvent soulevée.

>>

>> Tout argument raisonnable (le premier d'entre eux est la préservation d'espaces naturels et de paysages remarquables) est soigneusement consigné par le commissaire enquêteur, son avis est généralement suivi par la Préfecture, et rien n'y fait : à Marcillac-Lanville comme

>> ailleurs, l'avis sera défavorable, puis il y aura recours du promoteur,  
>> et le tribunal qui n'a aucune notion ni ne cherche à en avoir des lieux  
>> et des conditions de cette industrialisation débridée, véritable acte de  
>> prédation, lui donnera raison comme on le constate trop souvent.  
>> (Récemment, ce fut le cas de Fouqueure.)

>>

>> La population ne veut plus de ces destructions majeures de son lieu de  
>> vie, ce dont les industriels pas plus que le gouvernement ne se  
>> préoccupent. Ils ont tort. Les dégâts irréparables sont déjà  
>> constatables. Les oppositions se durcissent. Les voisins immédiats de  
>> ces machines monstrueuses ont le choix entre subir leurs nuisances, ou  
>> quitter leurs biens devenus invendables. Un jour ou l'autre, ces  
>> victimes se révolteront violemment, issue inévitable dont personne ne  
>> semble se soucier.

>>

>> Veuillez croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, en mes sentiments  
>> les meilleurs.

>>

>> Jean-Paul Louis

>>

>> 5, rue du Logis

>>

>> 16140 Tusson

**Sujet :** [INTERNET] Opposition au projet éolien de marcillac lanville

**De :** marie claudie delfau <mc.delfau@orange.fr>

**Date :** 01/10/2023 11:41

**Pour :** pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Je suis fermement opposée à ce projet trop c'est trop  
[mc.delfau@orange.fr](mailto:mc.delfau@orange.fr)

**Sujet :** [INTERNET] Participation à l'enquête publique Marcillac-Lanville

**De :** Alain Tardivon <alaintardivon@gmail.com>

**Date :** 01/10/2023 11:43

**Pour :** pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

**Je suis contre le projet éolien de Marcillac-Lanville pour les raisons suivantes :**

**\*\* l'effet de saturation visuelle et d'encerclement** (116 éoliennes installées dans le Nord-Charente, 78 autorisées, 66 qui font l'objet d'un recours, 48 en cours d'instruction, et 101 à l'étude. Soit plus de 400 machines !) Notre secteur a déjà contribué à l'effort en énergies renouvelables et le parc éolien du Nord-Charente nous rend excédentaires pour le département.

**\*\* La covisibilité avec le site du prieuré de Lanville déprécie un patrimoine historique classé :** choix inapproprié, distances, situation en limite de commune, position en surplomb prieuré église de Mons site de Bissac...

**\*\* La dégradation du paysage naturel** dans une zone de forte sensibilité : vallée du fleuve Charente, affluents, marais, zones humides, collines.

**\*\* La mise en péril de la biodiversité :** proximité avec les haies, les sous-bois, le fleuve et les ruisseaux: refuges, lieux de nidification, hivernage; Boisements favorables aux déplacements, au gîte et à la chasse. Couloir migratoire (grues), Enjeu très fort concernant les chauves-souris, les espèces menacées et protégées : milan royal, outarde...

**\*\* Les effets nocifs sur la santé des riverains:** pollutions lumineuses et sonores, effets stroboscopiques, ondes (syndrome éolien. Insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes, tachycardie...)

**\*\* L'atteinte à l'attractivité du territoire et du tourisme et sa conséquence : la désertification**

**\*\* Le non-respect de l'opposition de la population et des élus**

**\*\* La dépréciation immobilière :** -25% en moyenne, les maisons trop proches peuvent être invendables. (Pertes non compensées)

**\*\* Les projets éoliens créent des tensions et des clivages** entre les propriétaires loueurs et les riverains victimes de nuisances sans dédommagements.

Alain TARDIVON

48 rue du terrasson DAUVES 16170 ROUILLAC

[alaintardivon@gmail.com](mailto:alaintardivon@gmail.com)

**Sujet :** [INTERNET] Opposition aux éoliennes de marseillais lanville

**De :** Delfau Bernard <delfau.bernard@orange.fr>

**Date :** 01/10/2023 12:21

**Pour :** pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Trop .c'est trop nous n'en voulons plus  
Bernard [delfau.bernard@orange.fr](mailto:delfau.bernard@orange.fr)

Envoyé depuis l'application Mail Orange